

	Dossier de demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière	Indice 3
	Pigeon Granulats Loire Anjou Lieu-dit « Les Bois Guillains » - Beaumont-Louestault (37)	Décembre 2023



TOME 1

NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

Réalisation et suivi du dossier :

- PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU : Thierry WOJNOWSKI – Directeur opérationnel. Téléphone : 02 43 53 11 45
- PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU : Benoît SCelles – Responsable foncier. Téléphone : 02 43 53 11 45
- LABORATOIRE CBTP : Benjamin BALANANT – Chef de projet Environnement. Téléphone : 02 99 41 65 94

SOMMAIRE

I. PRESENTATION	5
I.1 IDENTITE DU PETIONNAIRE	5
I.2 CARACTERISTIQUES DU PROJET	5
II. LOCALISATION DU PROJET	7
III. EMPRISE DE LA CARRIERE	7
IV. DESCRIPTION DU SITE	7
IV.1 CONTEXTE ADMINISTRATIF	7
IV.2 PERSONNELS EMPLOYES ET HORAIRES DE TRAVAIL	9
IV.3 CARACTERISTIQUES D'EXPLOITATION	9
IV.4 PHASAGES D'EXPLOITATION	10
V. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	12
V.1 NOMENCLATURE ICPE	12
V.2 NOMENCLATURE IOTA	12
VI. REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE	13
VII. BOISEMENTS COMPENSATEURS	15

LISTES DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET AU 1 / 25 000	6
FIGURE 2 : PHOTOGRAPHIE AERIENNE DE LA CARRIERE	8
FIGURE 3 : PRINCIPE SCHEMATIQUE D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE.....	10
FIGURE 4 : PHASAGE SIMPLIFIE DE LA CARRIERE	11
FIGURE 5 : PLAN DE REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE	14
FIGURE 6 : LOCALISATION DU BOISEMENT COMPENSATEUR SUR LA COMMUNE DE MARRAY.....	16
FIGURE 7 : LOCALISATION DU BOISEMENT COMPENSATEUR SUR LA COMMUNE DE BRAYE-SUR-MAULNE	17

I. PRESENTATION

I.1 IDENTITE DU PETIONNAIRE

La présente demande est sollicitée par la société Pigeon Granulats Loire Anjou (PGLA) dont les principaux renseignements sont présentés ci-après :

Société Pigeon Granulats Loire-Anjou	
Forme juridique	Société par actions simplifiée (SAS)
Capital social	3 000 000 €
Adresse du siège social	54 Avenue de l'Atlantique 53 000 Laval
N° SIRET (siège social)	555 750 967 00062
Téléphone	02 43 53 11 45
Signature de la demande	Laurent PIGEON
Qualité du signataire	Président

La société Pigeon Granulats Loire Anjou est une filiale du groupe régional et familial **Pigeon** (3^{ème} génération familiale, dans les premiers rangs des producteurs de granulats du grand Ouest). Elle est issue du rassemblement des sociétés suivantes depuis le 31 octobre 2020 : Chaffenay SAS, Société des Carrières de Seiches et Pigeon Granulats Loire Anjou.

La Société des Carrières du Mans (SCM), qui est autorisée à exploiter actuellement la carrière des Bois Guillains, a fait l'objet d'une fusion par absorption dans la société PGLA, au 31 octobre 2022, avec effet de radiation immédiat de la société SCM.

La société PGLA est autorisée à exploiter neufs carrières de roches massives et de roches meubles réparties dans les départements suivants : Indre-et-Loire, Mayenne, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Sarthe. Elle dispose également d'une installation de traitement, située sur la commune de Seiches-sur-le-Loire, dans le département du Maine-et-Loire. L'effectif total de la société PGLA est de 65 personnes, placé sous la responsabilité d'un directeur opérationnel.

I.2 CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le projet objet de la présente demande, s'articule autour des points suivants :

- renouvellement et extension de la carrière pour 30 ans, sur une surface totale de près de 41,2 ha ;
- tonnage extrait de 250 000 tonnes en moyenne chaque année (300 000 tonnes maximum) et 250 000 tonnes annuelles de matériaux commercialisables (325 000 tonnes maximum) ;
- extraction à sec de sables sénoniens à vocation de chantiers pour le bâtiment (fabrication de béton et travaux de VRD) ;
- transport des matériaux extraits à la zone de traitement par bandes transporteuses et traitement des matériaux par deux installations fixes ;
- présence d'une station de transit destinée à stocker provisoirement des matériaux bruts et des produits finis (sables, matériaux de négoce, matériaux à recycler et produits recyclés, matériaux inertes extérieurs) ;
- recyclage de matériaux extérieurs (béton...) par campagnes de concassages à l'aide d'un groupe mobile (35 000 t/an) ;
- remblayage total de l'excavation (stériles de découverte et de production, matériaux inertes extérieurs) et reboisement des terrains.



Figure 1 : Plan de localisation de la carrière au 1 / 25 000
et du rayon d'affichage

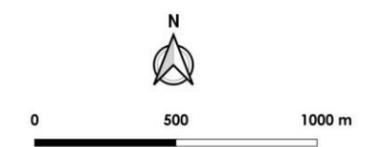
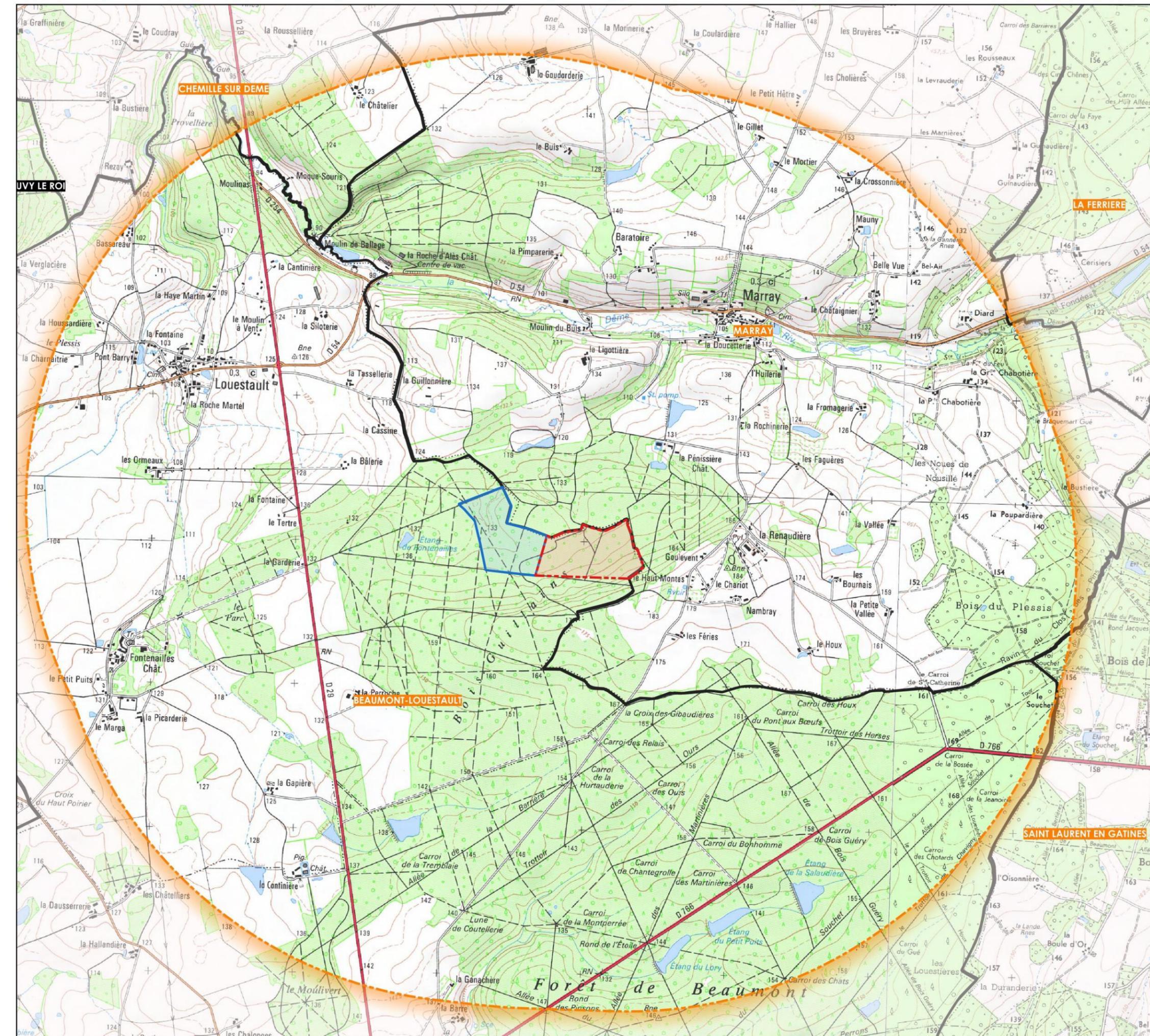
Légende :

Emprises de la carrière

-  Emprise sollicitée en renouvellement
-  Emprise sollicitée en extension

Rayon d'affichage

-  Limite du rayon d'affichage de 3 km
-  Limite communale
-  Commune concernée par le rayon d'affichage
-  Commune non concernée par le rayon d'affichage



II. LOCALISATION DU PROJET

Le projet est localisé au Nord du département de l'Indre-et-Loire, sur le territoire de la commune nouvelle de Beaumont-Louestault (37 360), au lieu-dit « Les Bois Guillains ». La commune appartient à la communauté de communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan.

Le projet se situe, à vol d'oiseau, à environ :

- 2,2 km au Sud-Ouest du centre-bourg de la commune de Marray, bourg le plus proche ;
- 2,3 km au Sud-Est du bourg de la commune déléguée de Louestault ;
- 21 km au Nord du centre-ville de Tours.

III. EMPRISE DE LA CARRIERE

Par la présente demande d'autorisation, la société PGLA souhaite renouveler son autorisation actuelle et étendre l'autorisation d'exploiter sur un nouveau secteur, dans la continuité du périmètre actuel, vers l'Est.

Le récapitulatif des surfaces demandées en renouvellement et en extension est précisé ci-après. **Au total, la surface demandée en autorisation s'étend sur une superficie de 412 631 m², soit environ 41,2 ha.**

Emprise de la carrière des Bois Guillains	
Surface demandée en renouvellement	194 931 m ²
Surface demandée en extension	217 700 m ²
Surface globale du projet demandé en autorisation	412 631 m ²

Une photographie aérienne du projet est illustrée à la page suivante (**Figure 2**).

IV. DESCRIPTION DU SITE

IV.1 CONTEXTE ADMINISTRATIF

L'exploitation de la carrière des Bois Guillains est autorisée par l'arrêté préfectoral N°18801, du 27 mai 2010, pour une durée de 15 ans.

Un arrêté préfectoral complémentaire N°19840, du 21 février 2014, a été accordé à la Société des Carrières du Mans afin d'augmenter la puissance nominale de l'installation de traitement des matériaux de la carrière et d'utiliser des flocculants pour optimiser la gestion des eaux lors du lavage des sables.

Les principaux chiffres du site sont les suivants :

- surface autorisée : 19,49 ha ;
- surface d'extraction autorisée : 17,50 ha ;
- production moyenne autorisée : 210 000 tonnes par an ;
- production maximale autorisée : 300 000 tonnes par an ;
- cote minimale d'extraction : 120 m NGF.



Figure 2 : Carte du relevé parcellaire des abords de la carrière

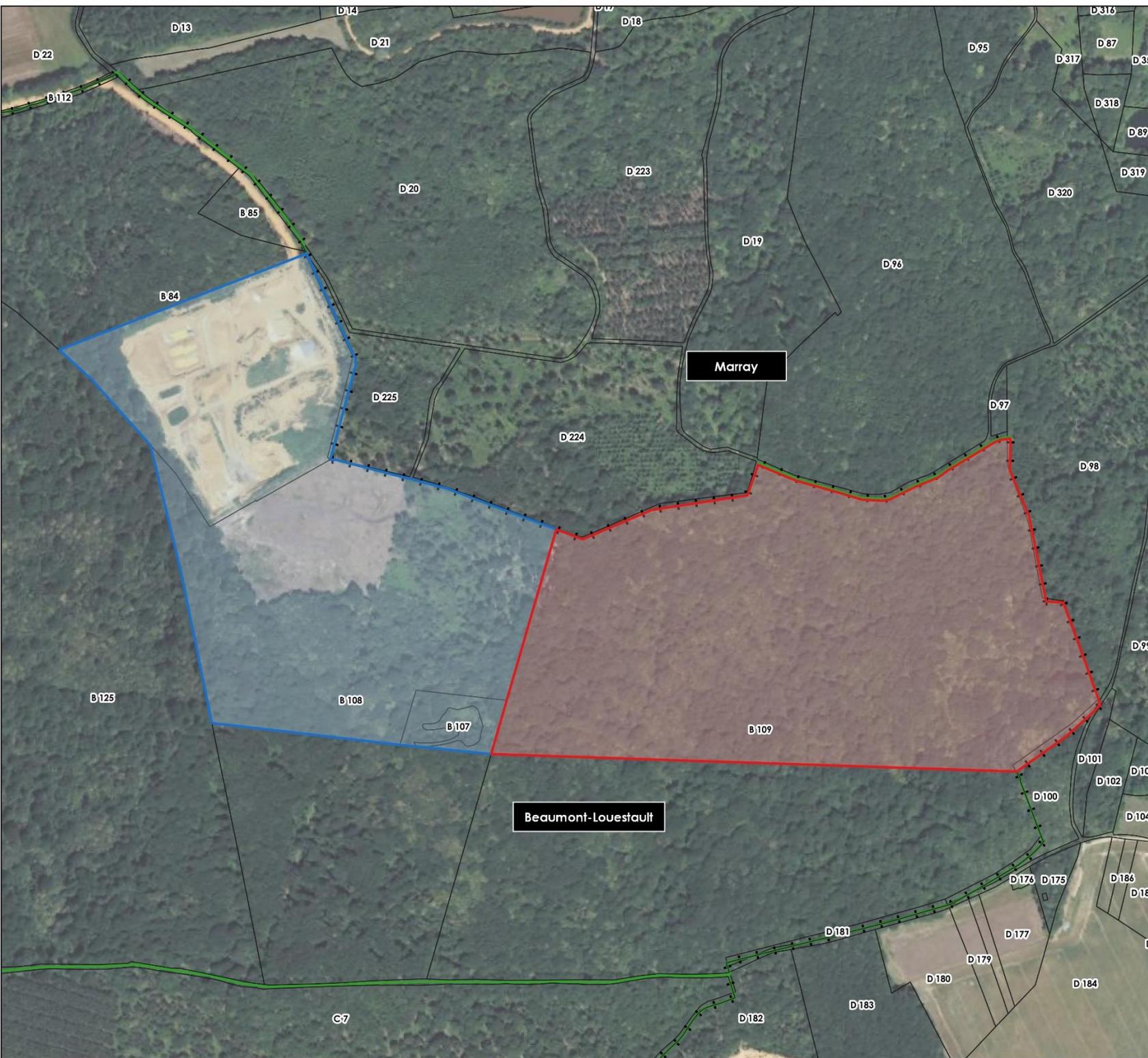
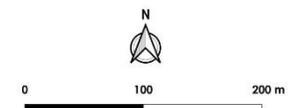
Légende :

Emprises de la carrière

- Emprise sollicitée en renouvellement
- Emprise sollicitée en extension

Relevé parcellaire

- Parcelle cadastrale
- Section cadastrale
- Limite communale



IV.2 PERSONNELS EMPLOYES ET HORAIRES DE TRAVAIL

L'exploitation de la carrière est conduite sous la responsabilité d'un directeur technique des travaux. Sur le site, un responsable (chef de carrière) est nommément désigné.

Actuellement, le personnel nécessaire à l'exploitation de la carrière comprend le chef de carrière.

Le projet d'extension de la carrière permettra de maintenir l'emploi déjà existant sur le site et de créer trois postes supplémentaires à temps plein, avec un agent administratif et deux chauffeurs d'engins.

Les horaires de travail sur la carrière sont compris dans la plage horaire 7h et 17h30 les jours ouvrés (du lundi au vendredi).

IV.3 CARACTERISTIQUES D'EXPLOITATION

Les principales caractéristiques techniques du projet sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Fiche signalétique de la carrière des Bois Guillains	
Caractéristiques	
Mode d'exploitation	Exploitation à sec
Durée	30 ans découpés en 6 phases quinquennales
Superficie demandée en autorisation	412 631 m ² dont 217 700 m ² en extension
Superficie exploitable	De l'ordre de 28,2 ha
Superficie des infrastructures et de la plateforme de transit	De l'ordre de 3 ha
Infrastructures	
Traitement des matériaux	<ul style="list-style-type: none">• 2 installations de traitement fixe, pour le lavage des sables, d'une puissance maximale de 500 kW ;• Groupes mobiles pour le recyclage de matériaux, d'une puissance maximale de 550 kW.
Autres installations	<p>Les autres installations annexes de la carrière sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• un forage pour l'alimentation en eau du site (appoint pour le lavage des sables, alimentation du personnel...) ;• des locaux (vestiaire, réfectoire) pour le personnel de la carrière ;• un bureau avec accueil du niveau du pont-basculé ;• un bungalow de stockage (huiles, lubrifiants...) ;• une aire de lavage, reliée à un séparateur à hydrocarbures ;• un local technique situé à proximité de l'installation de traitement des sables ;• deux bassins de décantation de l'ordre de 400 m² chacun, récupérant les eaux de lavage des sables chargées en fines argileuses ;• un bassin d'eaux claires d'environ 835 m², permettant d'alimentation l'installation de lavage des sables ;• un bassin d'égouttage des boues de décantation de 250 m² ;• un atelier pour l'entretien et la maintenance des engins et des machines ;• une station de distribution de GNR, avec une cuve double paroi de 10 m³ pour le ravitaillement des engins de la carrière. Au niveau de la station-

Fiche signalétique de la carrière des Bois Guillains	
	service, une aire bétonnée étanche sera disposée, reliée à un séparateur à hydrocarbures.
Matériaux à extraire	
Nature du gisement	Sables sénoniens
Opération de déboisement	21,4 ha
Découverte	0,5 m de terre végétale en moyenne, soit 140 000 m ³ 1 m de stériles de découverte en moyenne (entre 0,4 et 3,5 m), soit 280 000 m ³
Stériles de production	Entre 10 % et 15 % des matériaux extraits, soit 450 000 m ³
Cote naturelle des terrains	Entre 128 m NGF et 150 m NGF [Nivellement Général de la France]
Cote finale du carreau	123 m NGF
Épaisseur du gisement	13,5 m en moyenne
Volume de gisement exploitable	3 800 000 m ³
Masse volumique en place	Gisement : 1,8 t/m ³
Masse totale de matériaux à extraire	7 400 000 t (6 900 000 t de gisement + 500 000 t de stériles de découverte)

IV.4 PHASAGES D'EXPLOITATION

Le principe du fonctionnement de la carrière des Bois Guillains est schématisé ci-dessous (**Figure 3**) :

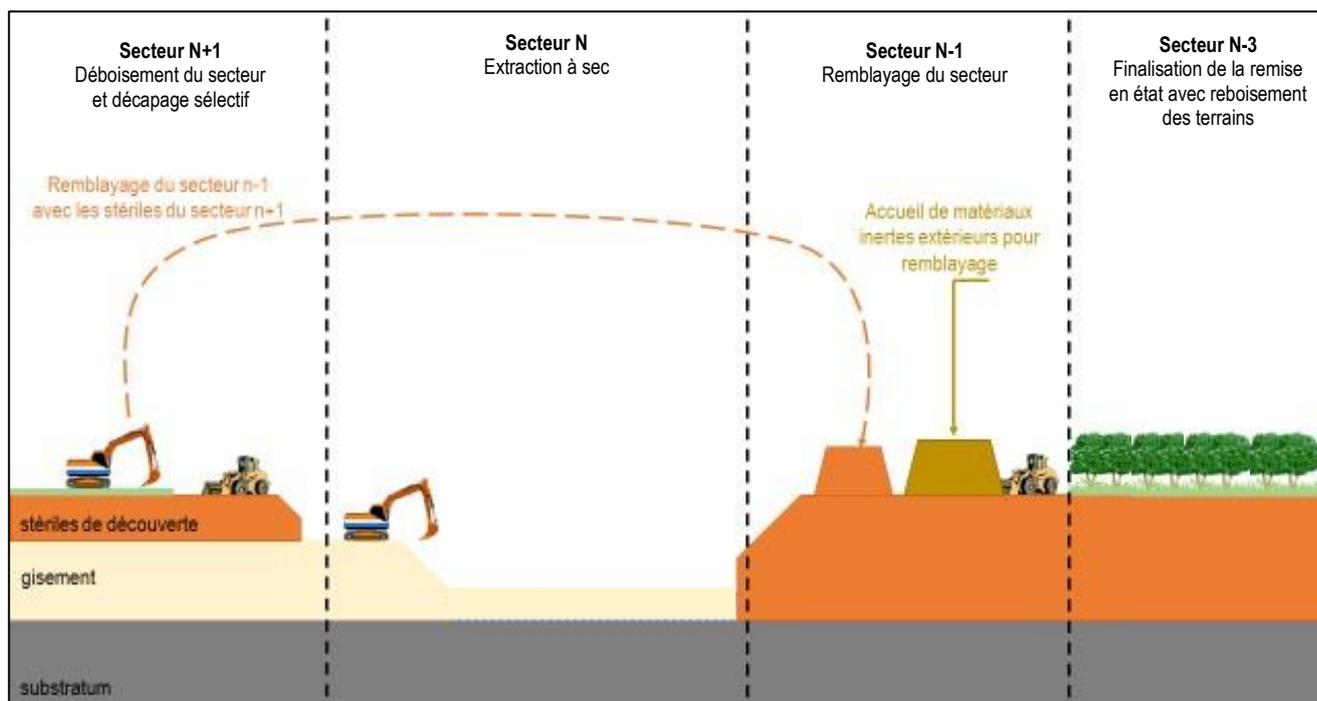


Figure 3 : Principe schématique d'exploitation de la carrière

La carrière sera exploitée en six phases quinquennales dont l'exploitation se déroulera de l'Est vers l'Ouest (**Figure 4**, page suivante).

À noter que les terrains non-exploités sont laissés à la jouissance de l'exploitant forestier et les terrains remis en état seront rétrocédés au profit du propriétaire des terrains pour la reprise de l'exploitation sylvicole.



Figure 4 : Phasage simplifié de la carrière

Légende :

Emprises de la carrière

-  Emprise sollicitée en renouvellement
-  Emprise sollicitée en extension
-  Périmètre exploitable
-  Phase quinquennale d'exploitation



0 100 200 m

V. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

V.1 NOMENCLATURE ICPE

Les activités du projet répertoriées au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont listées dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	Activité	Dimensions	Régime
Activités classées			
2510-1	Exploitation de carrières	<p><u>Surface totale de l'emprise</u> : 41,2 ha</p> <p><u>Production de gisement extraite</u> :</p> <p>Production moyenne : 250 000 tonnes/an Production maximale : 300 000 tonnes/an</p> <p><u>Production commercialisée</u> :</p> <p>Production moyenne : 250 000 t/an Production maximale : 325 000 tonnes/an</p>	<p>Autorisation</p> <p>Rayon d'affichage : 3 km</p>
2515-1.a	Installation de broyage, concassage, criblage...	<ul style="list-style-type: none"> • 2 installations de traitement fixe, pour le lavage des sables, d'une puissance maximale de 500 kW ; • Groupes mobiles pour le recyclage de matériaux, d'une puissance maximale de 550 kW ; • Puissance cumulée totale : 1 050 kW. 	<p>Enregistrement</p>
2517-1	<p>Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques.</p> <p>La superficie de l'aire de transit étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Supérieur à 10 000 m² (E) ; 2. Supérieure à 5 000 m², mais inférieure ou égale à 10 000 m² (D). 	<p><u>Superficie</u> : 2,2 ha</p>	<p>Enregistrement</p>

V.2 NOMENCLATURE IOTA

Les activités du projet répertoriées au titre de la nomenclature des Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements (IOTA) sont listées dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	Activité	Dimensions	Régime
Titre I : Prélèvements			
1.1.1.0	Sondage, forage [...]	2 piézomètres et 1 forage présents sur la carrière Création de 2 piézomètres	<p>Déclaration</p>
1.1.2.0-1	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère [...]	Prélèvements d'eau nécessaire pour le fonctionnement de la carrière : 50 000 m ³ /an	<p>Déclaration</p>

VI. REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE

Le projet de remise en état a été élaboré en concertation entre la mairie de Beaumont-Louestault, le propriétaire des terrains et la société Pigeon Granulats Loire Anjou.

Le plan de remise en état de la carrière est présenté ci-après (**Figure 5**).

Pour la restitution des terrains à vocation sylvicole, la fosse d'extraction sera remblayée à la cote initiale des terrains naturels avec les matériaux du site (stériles de découverte et de production) ainsi qu'avec des matériaux inertes d'origine extérieure.

La remise en état par remblayage s'effectuera selon des règles strictes. L'objectif à atteindre est de recréer un sol de caractéristiques physiques convenables que ce soit pour le fonctionnement hydrique, comme pour le développement racinaire des arbres.

Le reboisement sera réalisé par régénération naturelle et par semis d'essences déjà présentes sur le site (chênes, châtaigniers...), d'un aspect volontairement irrégulier, pour rappeler la situation initiale du site.



Figure 5 : Projet de remise en état de la carrière

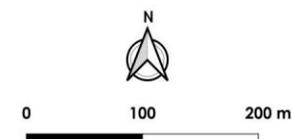
Légende :

Emprises de la carrière

-  Emprise sollicitée en renouvellement
-  Emprise sollicitée en extension

Remise en état

-  Courbe topographique (en m NGF)
-  Boisement des terrains de la carrière



VII. BOISEMENTS COMPENSATEURS

Afin de compenser le défrichement de 21,4 ha sur les terrains de l'extension de la carrière, il sera réalisé des boisements sur terres agricoles délaissées dans un secteur géographique proche, pour une surface totale de 26,99 ha. Ils s'inscrivent dans une logique d'aménagement du territoire et viennent renforcer de grands massifs forestiers.

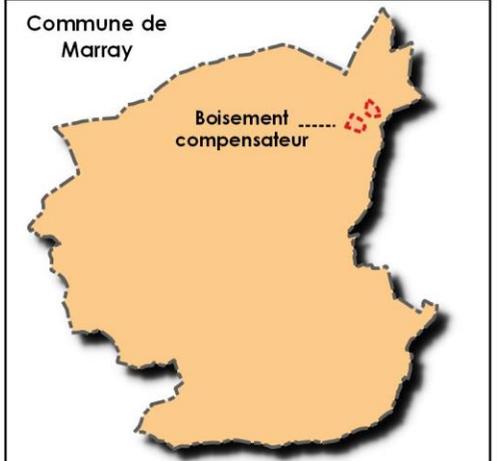
Des plans de localisation des boisements compensateurs sur les communes de Marray et de Braye-sur-Maulne sont joints aux pages suivantes (**Figures 6 et 7**).



Figure 6 : Localisation du boisement compensateur de Marray

Légende :

-  Emprise du boisement compensateur
-  Parcelle cadastrale



0 50 100 m





Figure 7 : Localisation du boisement compensateur de Braye-sur-Maule

Légende :

- Emprise du boisement compensateur
- Parcelle cadastrale

